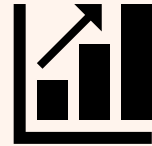


# Plan stratégique triennal de l'Ontario contre le racisme

La Loi de 2017 contre le racisme établit un cadre de travail guidant les efforts du gouvernement de l'Ontario pour éliminer le racisme systémique et promouvoir l'équité raciale dans la province. La loi énonce des exigences de maintien d'une stratégie antiraciste, ainsi que des objectifs et indicateurs visant à mesurer l'efficacité de la stratégie.

La collecte de données permet d'évaluer si des segments spécifiques de la population sont confrontés à des désavantages et des obstacles dans des programmes et services, dans l'objectif d'éliminer le racisme systémique et de faire progresser l'équité raciale.

Dans le cadre de la stratégie actuelle, des données sur la race sont recueillies dans les secteurs de la **justice, de l'enseignement et du bien-être de l'enfance** en vue d'éliminer les inégalités raciales.



**OBJECTIFS ÉTABLI : Établir des données de base sur la race afin de mesurer les résultats futurs pour les utilisateurs de services dans trois secteurs prioritaires – justice, enseignement et bien-être de l'enfance.**



## Justice

- % et nombre de programmes, services ou fonctions réglementés par la *Loi contre le racisme* qui recueillent des données sur la race.
- Taux de réponse dans la collecte de renseignements personnels sur la race (p. ex., % et nombre de réponses d'individus sollicités pour fournir des données sur la race).



## Enseignement

- % et nombre de conseils scolaires qui recueillent des données sur la race.
- Taux de réponse dans la collecte de renseignements personnels sur la race par conseil scolaire (p. ex., % et nombre d'élèves qui répondent à des questions sur la race).



## Bien-être de l'enfance

- % et nombre de sociétés d'aide à l'enfance énumérées dans un règlement de la *Loi contre le racisme* qui recueillent des données sur la race.
- Taux de réponse dans la collecte de renseignements personnels sur la race (p. ex., % et nombre d'enfants/ados qui fournissent ces renseignements).